

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

DELIBERATION : 2025-026

Code matière : 9.1

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron

Arrondissement de Millau

Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 13

de Présents : 12

de Votants : 13

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 03 Avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : M. Gérard CAILHOL à Mme Isabelle NEGRE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude SIRE.

OBJET : Vente parcelle de terrain AE 576 L'Estindillac à Vabres L'Abbaye.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur COMBES Matthieu propriétaire de la parcelle AE 537 a empiété sur une partie de la parcelle communale AH 541 lors de la construction du mur de clôture de sa parcelle.

Afin de régulariser cette situation, un nouveau découpage cadastral a été réalisé. Cette partie empiétée porte désormais le numéro AE 576.

Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle de 12m² à M COMBES Matthieu.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,

- La vente de la parcelle AE 576 de 12m² à M. COMBES Matthieu au prix de 500euros,
- Les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire

